

SNITM-FO : Conseil d'administration du 13 mai 2009

Le conseil d'administration initialement prévu le vendredi 17 avril s'est tenu seulement le mercredi 13 mai à Paris pour cause de changement de PDG. A la suite des dernières élections des représentants du personnel et des décrets de nominations de nouveaux représentants de l'administration, du changement de secrétaire général de Météo-France, c'est un conseil d'administration dans sa nouvelle composition qui se réunit.

L'ordre du jour assez conséquent commence traditionnellement par l'adoption du compte rendu du conseil d'administration précédent (celui du 27 février). Ce compte rendu, dans lequel une restitution fidèle des débats « tendus » sur la recapitalisation de la société Metnext est faite, a été adopté à l'unanimité.

Mise en place du nouveau conseil d'administration

Le conseil d'administration étant renouvelé, il est nécessaire d'organiser les différentes commission et de nommer un vice président. Conformément à la tradition du CA de Météo-France la vice présidence du conseil a été proposée au membre représentant le Conseil d'Etat par le président Monsieur François Jacq : Monsieur Cyril Roger Lacan (nouvellement nommé) accepte la proposition du PDG. Certains membres de la commission consultative des achats sont renouvelés, le SNITM/FO n'a pas souhaité revendiquer de siège dans cette commission conformément à notre refus de cogérer l'établissement public par l'intermédiaire du choix des prestataires des principaux marchés. Par contre Serge Taboulot siègera pour le SNITM/FO au sein de la commission consultative pour la diffusion des produits et services, suppléé par Sylvain Mondon.

Délibération sur les marchés publics

A l'issue des formalités administratives précédentes les discussions de fond s'engagent sur l'examen de deux marchés publics aussi surprenants l'un que l'autre.

Fournitures de données foudre et services associés

A l'issue d'une procédure de marché traditionnelle, nous apprenons que la société Météorage (filiale de Météo-France) a été retenue pour la fourniture de données de localisation des impacts de foudre sur le territoire national. Météo-France va donc acheter les données foudre produites par Météorage pour un montant cumulé de 1,18 M€ sur 5 ans. Cette situation nouvelle est un peu curieuse au regard de la situation précédente. En effet, au cours des dernières années, Météo-France avait accès gratuitement aux données produites par les capteurs exploités par Météorage mais qui appartenaient à Météo-France. Météorage est en train d'achever le renouvellement des capteurs, qui lui appartiennent désormais. Ceci justifie le fait que désormais Météo-France doit payer Météorage pour accéder aux données foudre. D'après l'administration, cette situation est plus saine si on considère que Météorage vend des données foudre à d'autres clients que Météo-France. Mais Météorage ne vendait-elle pas déjà les données produites par les capteurs de Météo-France ? Les nouveaux capteurs sont d'ailleurs installés sur des supports appartenant encore à Météo-France et sur des terrains dont Météo-France assume la location (gratuite ou onéreuse).

Par ailleurs, les représentants du personnel soulèvent le problème de la fourniture des capteurs et soulignent le fait que le fournisseur du matériel est Vaïsula qui n'est autre que l'actionnaire minoritaire de Météorage. Le représentant du Conseil d'Etat s'en émeut alors et demande à ce que les éléments attestant quela mise en concurrence avec d'autres fabricants a bien été réalisée par la société Météorage soient produits. C' est en effet important puisque si ce n'était

pas le cas, il s'agirait alors d'un contournement des règles des marchés publics par l'intermédiaire d'une filiale pour la fourniture de matériel destiné à Météo-France. Malgré ces remarques, le vote est sans appel : **12 pour (administration), 1 abstention (CFDT), 5 contre (FO, CGT, SPASMET)**

Aménagements pour le supercalculateur

Afin de pourvoir aux modifications d'extrême urgence nécessaires à la mise en service opérationnelle de la deuxième tranche du supercalculateur Nec en 2010, plusieurs aménagements de la salle calcul actuelle sont nécessaires. Il s'agit principalement de construire un local attenant à la salle calcul actuelle destiné à accueillir un transformateur, des groupes électrogènes, des groupes de refroidissement ainsi que d'ajouter un onduleur dans l'actuel sous-sol. Ces modifications à très court terme nécessitent d'autoriser provisoirement le PDG à signer un marché d'un montant supérieur à 1M€ (1,3M€ exactement). Il s'agit en fait pour le CA de voter une dérogation pour que le PDG puisse se passer de l'avis préalable de la Commission des Achats dans ce cas là.

Compte tenu du marché signé avec Nec, le coût des modifications d'infrastructure et les dépenses de consommables induites par ces transformations seront remboursés par le constructeur japonais jusqu'à concurrence de 2M€. En effet, ces surcoûts sont dûs au fait que la puissance de calcul promise par Nec avec la deuxième tranche du supercalculateur ne pourra être atteinte qu'en exploitant un nombre de 20 nœuds de calculateur au lieu des 12 prévus initialement. Le détail complet sur ce dossier peut être consulté sur notre site web à l'adresse suivante : <http://snitm.free.fr/com/snitm/supercalculateur-090513.pdf>.

Mais nous apprenons aussi par l'intermédiaire de l'administration que la salle calcul même modifiée ne sera pas en mesure d'accueillir la prochaine génération de supercalculateur au terme du contrat actuel qui court jusqu'en 2013. Et par conséquent il faut prévoir rapidement la construction d'une nouvelle salle dont le coût est estimée à 15M€ ! Mais voilà, d'après l'administration, Météo-France ne disposera pas d'une telle somme pour construire un tel bâtiment dans la nouvelle version du contrat d'objectif : nous découvrons qu'une recherche de partenariat local est souhaitée pour financer la moitié de la construction. Nous demandons alors pourquoi le projet de construction d'une nouvelle salle n'est pas déjà en cours puisque l'âge de l'actuelle salle n'est pas une découverte. Le PDG nous répond que les tutelles de Météo-France (ministère chargé des transports et ministère chargé du budget) se posent elles aussi cette question même si aucun des représentants concernés n'est intervenu en séance.

Résultat du vote sur l'autorisation de déroger à la règle de signature de marché public :

16 Pour (Administration, SPASMET), 1 Abstention (CGT), 1 Contre (FO).

Contrat d'objectifs 2009/2011

Moyennant quelques ajustements de taille concernant la construction et le financement d'une nouvelle salle de calcul, le contrat d'objectifs présenté au vote des administrateurs est malheureusement conforme au projet qui a été massivement rejeté par le personnel au cours du conflit du printemps et de l'automne 2008. Les suppressions d'emploi et les fermetures de centres sont toujours là, et ce n'est pas le nouveau titre du document « contrat d'objectifs et de performances 2009/2011 de Météo-France » qui y change quoi que ce soit. C'est pourquoi une déclaration commune a été faite en début de séance dans le but d'alerter les administrateurs sur la situation dramatique pour Météo-France à l'horizon 2011 :

Déclaration commune des élus SPASMET, FO et CFDT au CA de Météo-France

Ce Conseil d'Administration va délibérer sur le contrat d'objectifs couvrant les années 2009-2011. Les élus du personnel au CA veulent rappeler l'opposition massive des agents de Météo-France à la suppression des implantations locales et des 130 emplois contenus dans la

réorganisation territoriale proposée.

L'organisation à trois niveaux de la prévision, la proximité et la disponibilité des météos dans les départements ont prouvé, encore récemment, l'efficacité de l'organisation actuelle, notamment dans la gestion des situations exceptionnelles. Au moment où le réchauffement climatique laisse entrevoir une recrudescence possible des phénomènes météorologiques extrêmes, il est indispensable de soutenir tant l'amélioration des prévisions que les capacités d'action et d'aide à la décision à disposition des élus locaux, des Préfets et Services de Sécurité Civile face à une crise météorologique. Notre société affiche une vulnérabilité accrue face à ces aléas météorologiques, dont les conséquences humaines et économiques deviennent préoccupantes. Les Centres Météos locaux contribuent grandement, par leur réactivité et leur esprit d'initiative au soutien météorologique opérationnel et efficace des élus des petites communes confrontés à une crise météorologique. L'amélioration de la précision des modèles ne suffira pas à compenser la baisse, induite par la suppression des centres départementaux, de la qualité du service rendu aux usagers, notamment dans la mission essentielle de sécurité des personnes et des biens assurée par Météo-France.

L'incertitude engendrée par la situation actuelle se rajoute aux difficultés financières constatées et prévisibles dans les projets de budgets et participe encore plus à l'augmentation de l'inquiétude du personnel quant à l'avenir du service public de Météo-France.

A la suite du PDG, plusieurs représentants de l'administration (Ifremer, Ministère chargé des transports) soulignent le travail exemplaire fourni par l'établissement pour la rédaction de ce document de synthèse et de référence. Néanmoins plusieurs représentants de l'Etat considèrent que la durée de trois années est insuffisante ce qui est aussi le sentiment du PDG. Les représentants du ministère de l'agriculture et de la défense suggèrent qu'une réflexion stratégique à échéance de 15 ou 20 ans serait un exercice complémentaire au contrat d'objectifs à court terme.

Mais deux interventions retiennent particulièrement notre attention: la première est celle du représentant de la DGAC et la seconde est celle du contrôleur financier de Météo-France.

Nous apprenons en effet que pour l'année 2008 le budget de l'aviation civile fait apparaître un déficit d'exploitation de 130M€ et qu'en accord avec l'Etat, la DGAC ne répercutera pas ce déficit sur ces partenaires (dont Météo-France). La DGAC souhaite continuer ainsi tant que la crise du transport aérien induite par la situation économique actuelle n'est pas terminée. Pour y parvenir la DGAC aura recours à l'emprunt en espérant que la situation ne se prolonge pas trop. Le représentant de la DGAC nous apprend aussi qu'après l'échéance du contrat d'objectifs, un changement majeur qui aura des répercussions à Météo-France va se produire : **la baisse programmée de 3% par an des redevances aéronautiques versées par les compagnies aériennes à partir de 2012.**

L'intervention du contrôleur financier est encore plus inquiétante car il explique que les prélèvements sur le fond de roulement pour financer certaines opérations exceptionnelles non provisionnées (renflouement de Metnext, construction de la nouvelle salle calcul notamment) sur la durée du contrat d'un montant cumulé de 13M€ sont beaucoup trop importants par rapport aux règles de gestion normale d'un établissement public. Le contrôleur financier met donc en garde Météo-France contre cette fuite en avant qui consiste à financer des investissements en puisant sur le fond de roulement. **Selon le contrôleur financier, le fond de roulement en début de période représente une cinquantaine de jours de fonctionnement, mais il ne représentera plus qu'une trentaine de jours en 2011 !** Ce qui pourrait mettre en péril notre établissement.

Malgré ces remarques plutôt inquiétantes les représentants de l'administration encore présents approuvent ce contrat d'objectifs et de performances :

10 Pour (administration), 1 Abstention (CFDT), 5 Contre (FO, SPASMET, CGT).

Présentation du compte financier 2008

Dans la foulée des mises en garde sur la gestion financière des prochaines années, les

comptes de l'année 2008 sont présentés au CA. Ils laissent apparaître une situation guère plus réjouissante avec un résultat d'exploitation négatif de -5,5M€ et un résultat comptable de -1,2M€. Cette situation est due à différents facteurs dont les trois principaux sont les décisions modificatives de loi de finance (annulations de crédits d'environ 3M€ cumulés), les recettes commerciales très inférieures au budget initial (environ 4M€) et les provisions pour couvrir les pertes de Metnext (1,1M€). Même si « l'exécution budgétaire aura été maîtrisée sur l'exercice 2008 », l'exploitation courante « confirme la dégradation des marges financières de l'établissement constatée en 2007 » selon les termes du rapport financier de l'agence comptable de Météo-France.

A l'issue de la présentation par l'agent comptable et des mises en garde du contrôleur financier, le directeur financier assisté du PDG tentent de montrer que la situation n'est pas si grave que ça en soulignant le caractère exceptionnel de nombreuses opérations. Mais nous ne sommes pas convaincus par cette argumentation quelque peu simpliste dans la mesure où les années futures réservent aussi des opérations exceptionnelles forts coûteuses (cf. salle calcul).

Le PDG reconnaît que même si Météo-France ne fait pas partie des établissements les plus « martyrisés » nous ne sommes pas moins « dans une situation tendue ».

Ces constatations nous incitent à voter contre l'affectation du résultat négatif de l'exercice 2008 (report en 2009) considérant notamment qu'il n'aurait pas été négatif sans les annulations de crédits imposées par le ministère du budget et à nous abstenir sur l'approbation du compte financier 2008.

Projet de décision modificative n°2 (DM2)

La décision modificative n°2 consiste à répartir différemment entre budgets opérationnels de programmes (BOP) des crédits déjà affectés, à mettre à jour les montants attribués sur les contrats européens, ainsi qu'à autoriser une reprise sur provisions afin de participer notamment à l'augmentation de capital de la société Metnext. La délicate question de cette filiale à la vocation suspecte a été abordée lors de précédents points à l'ordre du jour.

Devant les très nombreuses réserves émises par FO et les autres représentants du personnel, le PDG a clairement annoncé que Metnext aura l'occasion de mettre en oeuvre son nouveau « Business plan » présenté au précédent CA. Mais que « si les choses prennent une mauvaise tournure », il n'aura « aucun état d'âme à solder l'affaire ».

Ne souhaitant cautionner ni la spéculation boursière ni le marché des droits d'émission de carbone que vise Metnext, le SNITM/FO a voté contre cette DM2.

Délibérations d'ordre commercial

Conformément aux formules adoptées précédemment par le conseil d'administration de Météo-France, une augmentation des barèmes de prestation commerciale de l'ordre de 5% aurait pu être effectuée en 2009. Néanmoins pour tenir compte de la situation économique actuelle, l'augmentation effective ne sera que de 2%.

Enfin, on nous informe que Météo-France a signé avec la société Garmin un contrat d'un peu plus d'un million d'euros cumulés sur 5 ans pour la fourniture de données météo (radar, champs de modèles, prévision locale, etc..) sur des terminaux GPS portables destinés à l'aviation légère dans un premier temps et au grand public dans un deuxième temps.

Le SNITM/FO, conformément à ses résolutions sur la cogestion, s'abstient dans le vote sur ce genre de dossier.